

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Comite-de-suivi-de-la-reforme-constats-partages-et-premieres-propositions>



école & société

Comité de suivi de la réforme : constats partagés et premières propositions

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : vendredi 11 octobre 2019

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le comité de suivi de la réforme du lycée général et technologique s'est réuni pour une première séance de travail le 9 octobre.

À l'ordre du jour, un bilan de la rentrée et une réflexion sur le conseil de classe et le rôle du professeur principal. Les constats sont globalement partagés et de premières propositions commencent à émerger.

Le comité de suivi, animé par P. Mathiot et JC. Ringard, réunit des représentants des personnels, des élèves et des parents, des personnalités qualifiées parmi les cadres éducatifs (depuis le chef d'établissement jusqu'à la rectrice), les grandes directions du ministère et l'inspection générale.

Les échanges sur la rentrée ont montré que :

1. La réforme du lycée est une réforme systémique qui entraîne un basculement : tout n'a pas été anticipé et les communications sont incomplètes ou trop tardives.
2. Il existe des interrogations auxquelles il faut répondre vite, par exemple le futur grand oral, les attendus du supérieur.
Les épreuves communes de contrôle continu ont été évoquées et la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgescs) a annoncé la parution de la note de service de cadrage.
3. On constate une charge de travail accrue et un travail rendu plus complexe et donc une nécessité de soutenir et d'accompagner les personnels.

Les premières recommandations portent sur l'accompagnement des parcours des élèves, la nécessité de communiquer les informations à temps et par des canaux adaptés et l'urgence pour les formations du supérieur de communiquer au plus vite leurs attendus.

La réforme du lycée général et technologique, par son approche partiellement modulaire, réduit le nombre d'heures d'enseignements communs dans une même classe.

Elle questionne les formes actuelles de suivi des élèves qui sont pensées pour des groupes-classes stables. Ces formes montraient déjà clairement leurs limites (professeur principal qui n'enseigne pas à toute la classe, conseils de classe ritualisés mais peu efficaces).

Pour le SE-Unsa, les conserver à l'identique serait une erreur car les difficultés déjà présentes seront encore accentuées par les nouvelles organisations.

Plusieurs pistes ont été esquissées et qui devront être expertisées par les services du ministère :

- passer d'un professeur principal pour une classe à un enseignant-référent pour 10 à 15 élèves qu'il pourrait suivre dans l'idéal sur le cycle terminal, voire sur toute la scolarité au lycée
- maintenir un professeur principal coordinateur pour la classe chargé d'organiser les réunions de synthèse que sont les conseils de classe
- créer une mission de coordinateur pour l'orientation vers l'enseignement supérieur en complémentarité avec les PsyEN Edo.

L'avis du SE-Unsa

La création d'enseignants-référents est une proposition portée par le SE-Unsa depuis dix ans. Pour nous, ceux-ci doivent remplacer les actuels professeurs principaux et bénéficier d'une indemnité revalorisée.

Pour que le dispositif fonctionne, il faut aussi qu'ils aient un temps dédié au suivi et à l'accompagnement du groupe d'élèves dans leur emploi du temps. À ce titre, nous demandons le retour d'heures d'accompagnement obligatoires financées dans la DGH.

Nous gardons un avis plus réservé sur les deux autres propositions.

Un professeur principal coordinateur, pourquoi pas, à condition qu'il soit reconnu à la hauteur des responsabilités que cela implique. Quant au professeur coordinateur pour l'orientation post-bac, il nous semble qu'il serait plus pertinent de recruter davantage de PsyEN Edo pour qu'ils puissent assurer cette mission auprès des lycéens.

Comité de suivi de la réforme : constats partagés et premières propositions

Le comité de suivi se réunira à nouveau le 11 décembre. Il reviendra sur le sujet du suivi des élèves et travaillera sur les épreuves communes de contrôle continu.

Ce sera pour nous l'occasion de porter notre revendication d'une indemnité de contrôle continu, revendication que nous défendons depuis 2017.

Le ministre s'était alors engagé à y travailler dans le cadre de l'agenda social. Il est grand temps de concrétiser cet engagement.